



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée

Question écrite n° 86741

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les engins explosifs improvisés. Il désire connaître les intentions de la France afin de mieux lutter contre ces engins.

Texte de la réponse

Les armées, en coopération avec la direction générale de l'armement (DGA), mettent en oeuvre une véritable capacité de lutte contre les engins explosifs improvisés (EEI) qui a donné lieu à l'élaboration d'une doctrine dont les objectifs sont de prévenir la menace, de la traiter (détection, mise en oeuvre des contre-mesures et intervention) puis de réduire les effets. La conduite des travaux de réflexion et d'adaptation est assurée par un comité exécutif animé par le général commandant l'école du génie d'Angers, référent interarmées en la matière. Si certains équipements spécifiques permettent d'améliorer la défense et la protection des forces terrestres (kits de renforcement du blindage, véhicules Buffalo, brouilleurs radioélectriques), l'adaptabilité de l'adversaire impose fréquemment d'acquérir de nouveaux matériels dans le cadre de procédures d'urgence mises en oeuvre en liaison avec la DGA. Ces divers équipements et systèmes d'armes sont utilisés sur le théâtre d'opérations afghan et maintenus sur place en condition opérationnelle. Parallèlement, il est apparu nécessaire de développer des moyens de recherche et d'analyse des EEI. Des groupes de « fouille opérationnelle » et des équipes spécialisées chargées de recueillir tous les indices exploitables sur le lieu d'un incident Weapon intelligence team (WIT) et Armement et technologie (ARTEC) ont été formés et entraînés à cet effet ; ils interviennent avec succès en Afghanistan depuis quelques années. La totalité des unités appelées à servir dans ce pays reçoivent, lors de leur mise en condition avant projection, une instruction qui intègre des modules de sensibilisation et de réaction face au danger que représentent les EEI. Le personnel spécialisé dans la lutte contre les EEI fait pour sa part l'objet d'une préparation opérationnelle soutenue d'une durée d'environ six mois. Elle repose sur l'acquisition et la validation de savoir-faire individuels et collectifs dont la certification conditionne l'aptitude à l'engagement. Les équipes françaises qui assurent cette mission en Afghanistan sont déployées en appui de la Task force La Fayette et contribuent à alimenter, par leurs renseignements de terrain, le réseau de lutte contre les EEI de la coalition. Au deuxième semestre 2011, la France devrait devenir « nation pilote » dans le cadre de la mise en place d'un laboratoire de lutte contre les EEI, financé par l'Agence européenne de défense. Cette responsabilité permettra aux armées d'accroître considérablement leur niveau d'expertise. Enfin, la préparation à la menace que constituent ces engins et la nécessité de faire rapidement évoluer les procédures et les équipements donnent sa pleine mesure au processus de retour d'expérience qui associe les participants aux opérations extérieures et, sur le territoire national, les états-majors et la DGA.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86741

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 août 2010, page 9218

Réponse publiée le : 2 novembre 2010, page 11992